

Décret

Générale

modern

Décret n° 2002-0138/PRE portant création du comité technique de pilotage chargé de la stratégie nationale du développement du petit enfant 279 djiboutien.

n° 2002-0138/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
7 juillet 2002

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2002

Date du numéro
15 juillet 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi 62/AN/99/4ème L portant organisation du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-Etre Familial et des Affaires Sociales

VU Le décret N°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret N°2001-137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

Sur Proposition du Ministère Délégué chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-Etre Familial et des Affaires Sociales

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 02 juillet 2002.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est crée un Comité Technique de pilotage chargé de la stratégie nationale du développement intégral du petit enfant djiboutien, le DIPED.

Article 2

C'est un Comité intersectoriel présidé par le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales.

Article 3

Ce Comité constitue un cadre de réflexion, de coordination, d'harmonisation, de discussion et de concertation des actions relatives au DIPED.

Article 4

Les principales attributions du Comité sont

-
- L'élaboration des documents et stratégies du DIPED
 - La mise en oeuvre du DIPED
 - L'harmonisation des différentes approches ainsi que la coordination de la mise en oeuvre des différents projets exécutés dans le cadre du DIPED
 - Le suivi et l'évaluation de toutes les actions entreprises dans le cadre du DIPED.

Article 5

Le Comité technique tiendra régulièrement des réunions avec les partenaires de développement oeuvrant en faveur de l'enfant.

Article 6

Le Comité Technique dispose d'un Secrétariat de quatre personnes chargé de

-
- Préparer et coordonner les ordres du jour de la réunion du Comité Technique
 - Rédiger et diffuser les comptes-rendus de réunion – Collecter les informations et compiler les documents requis par le Comité Technique de Pilotage
 - Faciliter les échanges d'expériences et assurer la médiatisation.

Article 7

Le Comité Technique de pilotage intersectoriel est composé de

-
- Mme Amina Abdi Said, représentante du Ministère chargé de la Promotion de la Femme
 - Dr. Ahmed Ali Aboubaker Assakef, représentant du Ministère de la Santé Publique
 - Mr Mahdi Mahamoud, représentant du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
 - Melle Hodane Idriss Abdillahi, représentante du Ministère de la Justice – Mr Ahmed Aden, représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation – Mme Imtilack Hassan Ali, représentante du Ministère de l'Environnement et de l'Habitat – Melle Souad Souleiman, représentante du Ministère de l'Agriculture
 - Quatre représentant(e)s d'associations et ONG qui œuvrent pour la petite enfance: Mme Ribka Djama, représentante de l'UNFD, Mr Moukhaled Abdoulaziz, représentant de l'association Bender Djedid, Mr Habib Abdi Houssein, représentant de l'association Al Biri Charitable et un représentant du « Centre Mère et Enfant » Mr Yonis Awad
 - Melle Araksan Mohamed et Mr Abdourazak Ali Cher représentants des enfants djiboutiens – Mme Mouna Musong, représentante de la CICID

Article 8

Le Comité Technique pourrait bénéficier du service d'un (e) consultant(e) national(e) ou international(e) choisi(e) pour sa compétence

Article 9

Compte tenu de l'importance du mandat du Comité Technique, ses membres devront accorder la plus haute priorité à la réussite de cette mission.

Article 10

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera. Il sera également publié dans le journal officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*
ISMAÏL OMAR GUELLEH